

---

**FORMULAIRE DE PROCURATION AUX FINS DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE 2013**

---

La présente procuration est sollicitée par la direction de GENIVAR inc. (la « Société ») relativement à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de 2013 qui sera tenue le 23 mai 2013 et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de remise (l'« assemblée »). Ce document doit être lu conjointement avec l'avis de convocation et la circulaire d'information de la direction ci-joints datés du 24 avril 2013 (la « circulaire »).

**La présente procuration est destinée à être utilisée par les employés de la Société et de ses filiales relativement aux actions (les « actions d'employés ») achetées aux termes du régime d'achat d'actions des employés seulement.**

**A – REMPLISSEZ CETTE SECTION POUR NOMMER UN FONDÉ DE POUVOIR**

En remplissant le présent formulaire de procuration, vous nommez à titre de fondé de pouvoir Société de fiducie Standard Life (« Standard Life ») afin qu'elle exerce les droits de vote rattachés à vos actions d'employés selon les instructions que vous donnez ci-après, sauf si vous nommez une autre personne.

**Vous avez le droit de nommer fondé de pouvoir une personne autre que Standard Life.** Cette personne n'est pas tenue d'être un actionnaire de la Société. Pour ce faire, inscrivez le nom de la personne que vous nommez dans l'espace ci-après : \_\_\_\_\_.

Votre fondé de pouvoir assistera à l'assemblée et exercera en votre nom les droits de vote rattachés à vos actions d'employés. Votre fondé de pouvoir :

- a les mêmes droits que ceux que vous auriez si vous assistiez à l'assemblée en personne, y compris le droit de nommer un fondé de pouvoir remplaçant;
- exercera les droits de vote rattachés à vos actions d'employés comme vous le précisez à la section B. En l'absence d'instructions sur la façon dont vous souhaitez que vos droits de vote soient exercés à l'égard d'une question donnée, Standard Life exercera les droits de vote rattachés à vos actions représentées par la présente procuration **EN FAVEUR** de la question;
- peut exercer les droits de vote rattachés à vos actions d'employés selon son bon jugement relativement à toute modification des questions à l'ordre du jour et à toute autre question pouvant être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Vous révoquez par les présentes tout document antérieur nommant votre fondé de pouvoir en prévision de l'assemblée et ratifiez et confirmez tout ce que le fondé de pouvoir peut faire à ce titre, à la condition qu'il vote conformément aux instructions qui sont indiquées dans les présentes.

**VOTEZ VIA INTERNET OU PAR TÉLÉPHONE 24 HEURES SUR 24, 7 JOURS SUR 7**

Pour voter via Internet, allez au site Web [www.proxypush.ca/gnvp](http://www.proxypush.ca/gnvp) et suivez les instructions qui figurent à l'écran.



Pour voter par téléphone, composez le 1 866 220-3985. Cette façon de donner des instructions de vote n'est offerte qu'aux actionnaires qui se trouvent au Canada ou aux États-Unis et qui utilisent un téléphone à clavier.

Vous aurez besoin de votre **NUMÉRO DE CONTRÔLE** à 12 chiffres.

Si vous exercez votre droit de vote via Internet ou par téléphone, **NE RETOURNEZ PAS** le présent formulaire de procuration par la poste.

**B - REMPLISSEZ CETTE SECTION POUR FOURNIR DES INSTRUCTIONS DE VOTE**

Veillez cocher « En faveur », « Abstention » ou « Contre » pour chacune des questions suivantes. Inscrivez un X à l'encre à l'aide d'un stylo noir ou bleu pour voter.

<p><b>1. Élection des administrateurs :</b></p> <table><thead><tr><th></th><th>EN FAVEUR</th><th>ABSTENTION</th></tr></thead><tbody><tr><td>1. Pierre Shoiry</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td></tr><tr><td>2. Christopher Cole</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td></tr><tr><td>3. Richard Bélanger</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td></tr><tr><td>4. Pierre Seccareccia</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td></tr><tr><td>5. Pierre Simard</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td></tr><tr><td>6. Grant G. McCullagh</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td></tr><tr><td>7. Birgit Nørgaard</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td></tr></tbody></table>		EN FAVEUR	ABSTENTION	1. Pierre Shoiry	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2. Christopher Cole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3. Richard Bélanger	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4. Pierre Seccareccia	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	5. Pierre Simard	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	6. Grant G. McCullagh	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	7. Birgit Nørgaard	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p><b>2. Nomination de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. comme auditeurs de la Société :</b></p> <table><thead><tr><th></th><th>EN FAVEUR</th><th>ABSTENTION</th></tr></thead><tbody><tr><td></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td></tr></tbody></table>		EN FAVEUR	ABSTENTION		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	EN FAVEUR	ABSTENTION																													
1. Pierre Shoiry	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																													
2. Christopher Cole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																													
3. Richard Bélanger	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																													
4. Pierre Seccareccia	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																													
5. Pierre Simard	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																													
6. Grant G. McCullagh	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																													
7. Birgit Nørgaard	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																													
	EN FAVEUR	ABSTENTION																													
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																													
<p><b>3. Adoption d'une résolution spéciale, dont le texte intégral figure à l'annexe A de la circulaire, approuvant l'arrangement conformément à l'article 192 de la Loi canadienne sur les sociétés par actions et toutes les opérations envisagées aux termes de celui-ci :</b></p> <table><thead><tr><th></th><th>EN FAVEUR</th><th>CONTRE</th></tr></thead><tbody><tr><td></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td></tr></tbody></table>		EN FAVEUR	CONTRE		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																									
	EN FAVEUR	CONTRE																													
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																													

**C - VEUILLEZ SIGNER LE PRÉSENT FORMULAIRE DE PROCURATION**

DATE : \_\_\_\_\_ NOM : \_\_\_\_\_ SIGNATURE : \_\_\_\_\_

**DIRECTIVES À SUIVRE POUR REMPLIR LA PRÉSENTE PROCURATION**

- 1) La présente procuration doit être datée et signée par l'actionnaire qu'elle représente, ou par son mandataire dûment autorisé par écrit.
- 2) L'actionnaire a le droit de nommer une personne autre que Standard Life pour assister à l'assemblée et l'y représenter. Pour ce faire, il suffit d'inscrire le nom de cette personne dans l'espace prévu à cette fin sur la présente procuration. Il n'est pas nécessaire que le fondé de pouvoir soit un actionnaire de la Société. La personne nommée à titre de fondé de pouvoir doit assister à l'assemblée pour y voter.
- 3) Si la présente procuration n'est pas datée, elle sera réputée porter la date à laquelle elle a été postée pour le compte de la Société.
- 4) Les procurations doivent parvenir à l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts de la Société, Société canadienne de transfert d'actions Inc., en tant qu'agent administratif de Compagnie Trust CIBC Mellon (« CST »), à ses principaux bureaux à Halifax, Montréal, Toronto, Vancouver ou Calgary avant 17 h (heure de Montréal) le 20 mai 2013, ou elles doivent être remises au secrétaire de l'assemblée avant le début de l'assemblée le jour de celle-ci ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. Les adresses des bureaux de CST figurent à la fin de la circulaire.